**Commentaire : vouloir gracier Ntaganda est une erreur**

Le refus du Congo de remettre le chef rebelle à la CPI est un coup fatal pour les victimes qui attendent justice et réparation.

Par Eugène Bakama Bope à Bruxelles (AR No. 204, 5-Mar-09)

Nous vivons dans un monde où celui qui tue une personne, est condamné sévèrement, le plus souvent à la peine capitale ou à la peine de réclusion criminelle à perpétuité. Au Congo, cependant, une personne accusée d’être impliquée dans un massacre qui a fait des centaines de victimes est ménagée et invitée à la table des négociations pour faire la paix. En outre, un partage du pouvoir lui est offert.  
  
C’est ce qui s’est passé avec Bosco Ntaganda, le nouveau chef du Congrès national pour la défense du peuple congolais, CNDP, qui est recherché par la Cour pénale internationale, CPI, pour la conscription présumée d’enfants soldats en Ituri en 2002-2003. Il est également accusé par les groupes de défense des droits de l’Homme de crimes de guerre plus récents commis dans la province du Nord Kivu.  
  
Après son putsch interne contre l’ancien chef du CNDP, Laurent Nkunda, Ntaganda avait déclaré le 16 janvier que la guerre était terminée et que désormais, il allait travailler aux côtés de l’armée congolaise avec ses commandants.  
  
En récompense, le président Joseph Kabila avait indiqué que Kinshasa n’allait pas remettre Ntaganda à la CPI, parce qu’il choisissait “la paix et la sécurité” au Nord Kivu. Le ministre de la justice du Congo a également défendu le refus de Kinshasa de remettre Ntaganda, indiquant que “les exigences de la paix priment parfois sur la justice”, bien qu’il ait admis que la justice était un élément intrinsèque de la paix.  
  
La relation entre paix et justice est problématique depuis longtemps pour la CPI, pas seulement au Congo mais aussi en Ouganda et au Soudan. Même le Procureur de la CPI a dit à propos de l’Ouganda qu’il pourrait suspendre les poursuites sur place si elles ne “servaient pas les intérêts de la justice ou des victimes”. Sa décision de poursuivre les chefs d’accusation de crime de guerre contre le président du Soudan a aussi été controversée, de nombreuses voix s’étant élevées à l’intérieur et à l’extérieur de l’Afrique appelant à abandonner l’affaire dans l’intérêt de la paix   
  
Cependant, cette prise de position va à l’encontre de l’obligation générale de poursuivre les auteurs de violations des droits de l’Homme. Les absoudre des atrocités pour préserver la paix est un signe de mépris envers les victimes et détruirait toute politique de prévention de crimes futurs.  
  
Quelle impression peuvent avoir les victimes lorsqu’elles constatent que ceux qui ont massacré leurs proches se retrouvent paradoxalement être leurs autorités politico-militaires – les personnes qui sont maintenant censées les protéger ? Vers qui peut se tourner une victime quand son ancien bourreau est devenu l’autorité, la personne à laquelle elle doit s’adresser lorsque ses droits sont bafoués ? Est-ce cela l’intérêts des victimes ?  
  
Quelles ques soient les raisons ou les justifications, le refus du gouvernement congolais de remettre Ntaganda à la CPI est un sévère coup pour les victimes qui attendent justice et réparation.  
  
La paix et la justice ne devraient pas être envisagés comme deux objectifs incompatibles. La paix se nourrit de la justice et l’impunité est une menace à une paix durable. L’impunité pour les crimes commis aujourd’hui est un motif pour les conflits de demain. L’impunité encourage la culpabilité collective, alors que le jugement d’un tribunal encourage la responsabilité personnelle.  
  
Ce n’est qu’en novembre 2008 qu’un responsable congolais qui assistait à la réunion annuelle de l’Assemblée des États parties a exhorté la Cour a ouvrir des enquêtes au Nord et Sud Kivu afin de mettre un terme à la chevauchée meurtrière de Nkunda, Ntaganda et leurs alliés et d’amener devant la justice tous ceux qui ont provoqué un bain de sang dans la région.   
  
Que s’est-il passé avec ce gouvernement qui par le passé avait fait preuve d’une coopération exemplaire ? Ce n’est un secret pour personne que Kinshasa a été déçue que son candidat au poste de juge de la CPI – Angélique Sita-Akele – n’ait pas été retenu lors des élections de janvier. Le Congo s’attendait à ce que les autres États parties au statut de Rome renvoient l’ascenseur en raison de sa coopération préalable et a été déçu quand il a échoué à obtenir un siège sur le banc.  
  
Mais Ntaganda ne pourra pas échapper à la justice à jamais. Le ministre de la justice a dit qu’il n’allait pas bénéficier du pardon, impliquant qu’il pourrait être tenu responsable de ses actes un jour.  
  
Et il y déjà des précédents. Le premier inculpé de la Cour, Thomas Lubanga, avait été arrêté à Kinshasa après avoir été invité par les autorités congolaises à participer au processus de réconciliation nationale. La même chose était arrivée avec les chefs de milice accusés Germain Katanga et Matthieu Ngudjolo, qui avaient été arrêtés après leur intégration dans l’armée nationale.  
  
Il est vital que Ntaganda soit arrêté et transféré vers La Haye. Les Congolais méritent la justice et les victimes en ont besoin afin de rétablir leur dignité. Pour le moment, les rebelles comme Ntaganda se servent du sang des Congolais comme d’un marchepied pour atteindre le pouvoir.  
  
Eugène Bakama Bope est un collaborateur de l’IWPR et le président du Club des amis du droit du Congo.

Haut du formulaire



Bas du formulaire